



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3143

30 novembre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3143^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 30 novembre 1992, à 16 h 50

Président : M. ERDOS (Hongrie)

Membres :

Autriche	M. HOHENFELLMER
Belgique	M. NOTERDAEME
Cap-Vert	M. FARBOSA
Chine	M. LI Daoyu
Equateur	M. AYALA LASSO
Etats-Unis d'Amérique	M. PERKINS
Fédération de Russie	M. KORONTSOV
France	M. MERIMEE
Inde	M. SHAREKHAN
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. DAVID HANNAY
Venezuela	M. ARPIN
Zimbabwe	M. MUMGEGEWE

Le présent procès-verbal contient le texte de discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2 J750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU CAMBODGE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'APPLICATION DE LA RESOLUTION
783 (1992) DU CONSEIL DE SECURITE (S/24800)

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 783 (1992) du Conseil de sécurité, document S/24800. Les membres du Conseil sont aussi saisis du document S/24865, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Belgique, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Depuis la signature des Accords de Paris il y a plus d'un an, et grâce aux efforts conjoints du Prince Sihanouk, des différentes parties cambodgiennes, de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et de la communauté internationale, un certain progrès a été accompli dans le processus de paix au Cambodge. Néanmoins, depuis le début de la deuxième phase du cessez-le-feu en juin dernier, le processus de paix, pour différentes raisons, a rencontré des difficultés. La manière de résoudre les problèmes qui se posent dans l'application des Accords de Paris est devenue une question qui nous préoccupe tous.

Les Accords de Paris, résultats difficilement acquis grâce aux efforts concertés de toutes les parties cambodgiennes et de la communauté

M. Li Daoyu (Chine)

internationale, sont le fondement du règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne. Depuis la signature des Accords de Paris, la Chine a toujours souligné l'importance d'une application intégrale des Accords de Paris et elle en a strictement observé et appliqué les principes et les dispositions. En ce qui concerne les problèmes d'application des Accords de Paris, nous avons toujours été d'avis qu'ils devaient être réglés avec détermination et avec patience et qu'il fallait s'efforcer de réduire et de résoudre les divergences et chercher des solutions appropriées par le dialogue et la consultation sur la base des Accords de Paris. La Chine a elle-même fait des efforts en ce sens. Son attitude consiste à traiter impartialement toutes les parties cambodgiennes sur un pied d'égalité. Nous espérons que toutes les parties au Cambodge coopéreront avec l'APRONUC, qu'elles appliqueront sincèrement les Accords de Paris et qu'elles régleront les problèmes d'application de ces accords avec patience et de façon appropriée. La Chine n'a aucun intérêt égoïste dans la question cambodgienne. Le seul objectif que s'efforce d'atteindre la Chine est de permettre au Cambodge de devenir en fin de compte un Etat indépendant, pacifique et neutre grâce à l'application complète des Accords de Paris.

L'application des Accords de Paris est la meilleure manière de parvenir à un règlement politique d'ensemble de la question du Cambodge et à réaliser la réconciliation nationale. Elle conduira également à une paix et à une stabilité durables au Cambodge et elle représente donc l'aspiration commune du peuple cambodgien et de la communauté internationale. C'est pourquoi les parties intéressées devraient faire preuve de retenue et redoubler d'efforts pour surmonter les difficultés et régler leurs divergences par le biais de consultations afin de parvenir à appliquer intégralement les Accords de Paris. Comme ceux-ci n'ont pas encore été appliqués intégralement, la tâche urgente de l'heure est de prendre des mesures efficaces pour prévenir toute nouvelle aggravation des contradictions et la réapparition de la guerre au Cambodge.

Nous sommes d'accord sur certains des éléments du projet de résolution dont nous sommes saisis, par exemple lorsque le Conseil exige que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations de respecter le cessez-le-feu et les appelle à faire preuve de retenue. Néanmoins, le projet de résolution contient également des éléments relatifs à des sanctions et à une élection à

M. Li Daoyu (Chine)

laquelle trois parties seulement participeront. A notre avis, les sanctions, aussi bien que l'élection tripartite, sont en contradiction avec les Accords de Paris. Au lieu de contribuer à résoudre les problèmes, les sanctions aggraveront les divergences et aiguïseront les contradictions, risquant ainsi de susciter de nouveaux problèmes compliqués dans la situation cambodgienne. C'est pourquoi nous ne sommes favorables à l'adoption d'aucune forme de sanction contre toute partie cambodgienne. En outre, conformément aux Accords de Paris, si ces mesures affectent un Etat voisin du Cambodge, la souveraineté de ce pays devrait être respectée et ses opinions devraient être pleinement prises en compte. Entre-temps, nous nous préoccupons profondément des éventuelles conséquences négatives d'une élection tripartite.

En raison des opinions que je viens d'exprimer, ma délégation ne peut que s'abstenir dans le vote sur ce projet de résolution.

La Chine s'est toujours efforcée de parvenir à un règlement pacifique d'ensemble de la question cambodgienne. La Chine a toujours respecté le choix du Prince Sihanouk ainsi que celui exprimé en toute liberté par le peuple cambodgien. Nous sommes convaincus que le peuple cambodgien, sous la direction du Prince Sihanouk, surmontera ses difficultés et bâtira un Etat indépendant, pacifique et neutre. La Chine, qui travaille inlassablement à cette fin avec la communauté internationale, est prête à poursuivre ses propres efforts.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/24865.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Chine

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution a donc été adopté en tant que résolution 792 (1992).

Le Président

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Le vote des Etats-Unis en faveur de cette résolution traduit leur préoccupation croissante devant la situation au Cambodge et leur volonté d'appuyer sans réserve les efforts de l'ONU au Cambodge. Nous continuons d'être gravement préoccupés par le fait que la Partie du Kampuchea démocratique ne respecte pas les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et n'assume pas les obligations s'ennelles qui lui incombent au titre des Accords de Paris. Nous sommes également profondément troublés par l'augmentation manifeste des violations du cessez-le-feu, par la récente vague de graves attaques perpétrées contre les membres de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), par les graves violations des droits fondamentaux de l'homme et par l'augmentation de l'intimidation et de la violence politiques.

Vu ces événements, il est plus essentiel que jamais pour l'ONU de maintenir son ferme attachement à l'application du règlement cambodgien et de veiller à ce que les élections aient lieu en mai comme prévu. Nous voulons que le peuple cambodgien sache qu'il peut compter sur l'ONU pour prendre les mesures nécessaires afin qu'il ait la possibilité de choisir son propre avenir par la voie d'élections libres et loyales. A cet égard, la date limite du 31 janvier pour ouvrir les régions aux élections est d'une importance particulière.

En votant pour cette résolution, les Etats-Unis ont voulu également exprimer clairement leur position sur la question des élections présidentielles. Nous notons que la résolution stipule que toute élection présidentielle doit être organisée en liaison avec l'élection prévue pour une assemblée constituante. Nous pensons qu'il s'agit là d'une disposition d'une importance vitale. En outre, l'élection présidentielle doit être organisée sans porter préjudice aux parties du Conseil national suprême, à l'APRONUC et à l'assemblée constituante, conformément aux termes des Accords de Paris.

Enfin, nous voudrions féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et tout le personnel de l'APRONUC au Cambodge des efforts exceptionnels qu'ils font dans des circonstances difficiles. Nous exprimons une fois de plus notre reconnaissance au Président du Conseil national suprême,

M. Perkins (Etats-Unis)

S. A. R. le Prince Sihanouk, pour les efforts qu'il continue de déployer afin d'aplanir les divergences entre les parties cambodgiennes, et nous le prions de continuer à s'acquitter de son rôle essentiel dans le cadre des travaux que nous poursuivons pour obtenir la paix durable que son pays mérite tant.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :

Nous nous félicitons du fait que l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) a pu s'acquitter avec succès de son mandat dans les régions auxquelles elle a accès. En même temps, nous sommes sérieusement préoccupés par le refus de la Partie du Kampuchea démocratique de s'acquitter des engagements pris à la Conférence de Paris.

Dans ces conditions, il est clair que le Conseil de sécurité doit prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que les objectifs fondamentaux des Accords de Paris soient respectés par toutes les parties cambodgiennes.

Nous estimons que la résolution 792 (1992), que nous venons d'adopter, est un texte équilibré. Non seulement, elle n'exclut pas la possibilité pour les Khmers rouges de prendre part au règlement, mais aussi, elle leur montre clairement que la communauté internationale est résolue à garantir l'application des décisions du Conseil de sécurité et laisse la porte ouverte à la participation des Khmers rouges au processus de paix au Cambodge.

Nous attachons une importance particulière au fait que la résolution qui vient d'être adoptée confirme la volonté du Conseil de sécurité de poursuivre l'application du processus de paix conformément au calendrier établi. Le Conseil de sécurité fonde sa position sur la prémisse qu'il n'existe pas d'autre option que le règlement politique et la réconciliation nationale.

Nous sommes gravement préoccupés par les exemples de violations du cessez-le-feu qui se produisent, notamment du fait des Khmers rouges, qui mettent en danger la vie du personnel de l'APRONUC, y compris celle de citoyens russes. A cet égard, nous soulignons tout particulièrement l'importance du respect par toutes les parties au Cambodge des accords de cessez-le-feu et de la garantie d'une sécurité véritable aux membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Nous estimons que les élections présidentielles au Cambodge peuvent être un facteur important de stabilité dans le pays, étant bien entendu qu'elles ne remplaceront ni ne révoqueront les élections à une assemblée constituante, mais permettront au contraire de faciliter la tenue réussie de ces élections.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

La Russie est prête à collaborer avec toutes les parties aux Accords de Paris pour assurer l'évolution positive du processus de règlement au Cambodge.

M. MERIMEE (France) : Ma délégation se félicite de l'adoption à une très large majorité de la résolution 792 (1992) sur le Cambodge, qui témoigne de la détermination des membres du Conseil de sécurité de conduire le processus de paix à son terme.

L'adoption de cette résolution intervient en effet à une étape cruciale du Plan de paix. Les initiatives de la communauté internationale, celles du Japon et de la Thaïlande d'abord, puis celles des Coprésidents de la Conférence de Paris visant à trouver des solutions à l'impasse survenue dans la mise en oeuvre du Plan, ont malheureusement échoué. A l'issue des réunions qui se sont tenues les 7 et 8 novembre dernier à Pékin, il est apparu clairement que la Partie du Kampuchea démocratique n'était pas prête à coopérer à la poursuite de la mise en oeuvre des Accords. Ma délégation note à cet égard que toutes les préoccupations qui avaient été exprimées par cette partie avaient fait l'objet d'efforts de la part de l'APRONUC en vue de trouver des solutions équitables. La France regrette que cette partie continue à ignorer ces efforts.

En tant que Coprésident de la Conférence de Paris sur le Cambodge, la France est résolument attachée au respect de leurs engagements par tous les signataires. Aucune partie ne peut s'arroger le droit de remettre en cause le processus initié par les Accords de Paris, processus qui enregistre de nombreux résultats positifs. Mon gouvernement tient à rendre hommage à cet égard à l'action déterminante du Prince Sihanouk, Président du Conseil national suprême, ainsi qu'au travail accompli en quelques mois par le Représentant spécial du Secrétaire général et par toute l'équipe de l'APRONUC. Le bon déroulement du rapatriement des réfugiés ainsi que les opérations d'enregistrement des électeurs sont autant de succès qu'il convient de relever et qui permettent d'envisager avec confiance la tenue des élections en mai 1993.

L'objectif fondamental des Accords de Paris est précisément de donner au peuple cambodgien la possibilité de déterminer librement son destin par des élections libres et équitables. C'est pour cette raison que ma délégation se

M. MÉRIMÉE (France)

félicite de la détermination du Conseil, déjà exprimée sans ambiguïté dans la résolution 783 (1992) qui avait été adoptée à l'unanimité, détermination de maintenir ces élections à la date prévue.

S'agissant des élections, il est un point que la France avait particulièrement à cœur de voir figurer dans cette résolution : il s'agit de l'élection présidentielle anticipée. Mon gouvernement estime en effet qu'elle est de nature à renforcer la réconciliation nationale et la stabilité du Cambodge.

La résolution que nous venons d'adopter nous paraît équilibrée. Elle tire les conséquences du refus de coopérer par l'une des parties : le Conseil exige le respect de tous ses engagements par la Partie du Kampuchea démocratique, il invite tous les Etats concernés à appliquer scrupuleusement les dispositions militaires des Accords de Paris. Le Conseil s'engage également à prendre des mesures nouvelles au cas où la Partie qui jusqu'à présent ne coopère pas ferait véritablement obstacle à la poursuite du processus de paix.

M. Mérimée (France)

En même temps, cette résolution n'exclut aucun des signataires des Accords et permet de poursuivre dans la voie du dialogue et de la concertation. La France appelle le Kampuchea démocratique à faire preuve de retenue et à s'engager dans la voie de la coopération.

Mon pays, en tant que Coprésident de la Conférence de Paris, tient, en conclusion, à réaffirmer son attachement à ces accords et sa disponibilité, dont M. Dumas, Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères, vient de témoigner en se rendant récemment à Pékin, à apporter son concours chaque fois qu'il sera sollicité pour permettre la mise en oeuvre effective des Accords de paix.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon a voté pour la résolution qui traite des problèmes actuels auxquels se heurte le processus de paix au Cambodge et esquisse un plan futur d'action que la communauté internationale peut adopter pour assurer l'application des Accords de Paris. Le Japon loue les efforts inlassables du Secrétaire général et de son Représentant spécial et se félicite des progrès faits sous leur direction vers la réalisation de notre but commun.

Cette résolution, de l'avis du Japon, est un message clair et ferme à la Partie du Kampuchea démocratique pour qu'elle réponde positivement à la volonté de la communauté internationale tout en lui laissant la porte ouverte pour qu'elle participe au processus de paix. Nous espérons que la résolution jouira de l'appui et de la coopération de toutes les parties intéressées. Ce n'est que par une action concertée et unie que la communauté internationale réussira à faire appliquer pleinement les Accords de Paris.

Le Japon a travaillé activement afin de trouver, dans le cadre des Accords de Paris, un terrain d'entente acceptable à toutes les parties du Cambodge pour la promotion du processus de paix. Nous sommes donc d'accord avec l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que la diplomatie patiente est une nécessité. Le Japon est résolu à poursuivre ses efforts diplomatiques et appuie fermement l'idée que des élections libres et justes devraient être tenues comme prévu.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : L'opération des Nations Unies au Cambodge est l'opération la plus ambitieuse jamais entreprise par cette

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

organisation. Son but est de donner la liberté et la paix à une population qui, depuis des décennies, n'a pas connu la paix. Je rends hommage à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

Tout ceci est maintenant mis en jeu parce qu'une partie - les Khmers rouges - refuse d'honorer les engagements librement consentis dans les Accords de Paris. Aucun effort n'a été épargné, de la part des Nations Unies et d'Etats Membres tels que le Japon et la Thaïlande, pour répondre aux préoccupations exprimées par cette partie. Mais elle demeure intransigeante, contrairement à ses engagements au titre des Accords de Paris. Elle refuse de se désarmer et de démobiliser ses forces et refuse de laisser entrer, dans les territoires qu'elle contrôle, l'APRONUC qu'elle empêche ainsi de s'acquitter des tâches convenues à Paris, notamment la préparation des élections ouvrant un avenir nouveau au pays tout entier.

Le Conseil a été très patient et le demeurera. Mais il doit également être résolu. Même aujourd'hui, dans la résolution que nous venons d'adopter, nous ne disons pas que les Khmers rouges ne peuvent plus plus faire partie du processus de règlement. Au contraire, nous montrons clairement que nous voulons les voir s'associer à ce processus. S'ils décident, après tout, d'honorer leurs engagements, ils pourront prendre part aux élections de l'assemblée constituante menant à la formation d'un nouveau gouvernement. Mais s'ils décident de s'exclure, la responsabilité en incombera aux Khmers rouges eux-mêmes.

Ce qui ne doit pas arriver, et ce qui n'arrivera pas, c'est le renvoi des élections. La résolution est claire sur ce point. Le peuple cambodgien attend depuis suffisamment longtemps l'occasion de rédiger sa propre constitution et de choisir son propre gouvernement. Le grand succès du processus d'enregistrement des électeurs, alors que deux millions de personnes ont déjà été enregistrées, montre au-delà de tout doute que le peuple cambodgien veut saisir cette occasion dès maintenant. La communauté internationale a beaucoup travaillé pour rendre cela possible. Nous ne devons pas nous laisser détourner ou retarder par l'intransigeance d'une partie qui a choisi de violer ses obligations contractuelles.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Les Khmers rouges feraient bien d'étudier cette position de très près. Il y aura, au Cambodge, dès le milieu de l'année prochaine, une nouvelle constitution et un gouvernement démocratiquement élu, reconnu par le monde entier et recevant l'aide du monde entier. Il appartient aux Khmers rouges de décider s'ils veulent ou non en faire partie.

Le PRESIDENT : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Hongrie.

Une nouvelle action de la part du Conseil de sécurité concernant la situation au Cambodge est devenue nécessaire en raison des difficultés qui sont apparues depuis quelques mois dans la mise en oeuvre des Accords de Paris.

A la suite de la résolution 783 (1992) du Conseil, adoptée en octobre dernier, laquelle a déploré l'attitude de la Partie du Kampuchea démocratique (PKD) envers ses propres obligations, les efforts déjà entrepris par certains Etats ont été poursuivis avec une plus grande vigueur afin de convaincre la PKD de réintégrer le processus de paix.

La résolution que nous venons d'adopter est née de l'échec de ces tentatives et reflète le choix critique auquel la communauté internationale est confrontée à présent. A ce stade, il est encore possible de poursuivre le processus de paix avec la participation de toutes les parties cambodgiennes, c'est-à-dire avec le retour à ce processus de la PKD. Cependant, vu la persistance des problèmes découlant de l'absence de coopération de la part de la PKD et afin que le Conseil de sécurité puisse s'en tenir au calendrier établi par les Accords de Paris, il s'est avéré indispensable, dans les circonstances présentes, de recourir à des moyens plus résolus en vue de la création de l'environnement politique neutre nécessaire à la tenue d'élections libres et équitables, et pour faire face au défi lancé au processus de paix à la suite du refus de l'une des parties cambodgiennes de se conformer aux dispositions des Accords de Paris.

Dans ce contexte, nous voudrions rendre hommage à tous les pays concernés, au Secrétaire général de l'ONU, à son Représentant spécial et à tout le personnel de l'APRONUC pour les activités persévérantes qu'ils déploient dans des conditions de plus en plus complexes au Cambodge.

A notre avis, la résolution adoptée par le Conseil de sécurité présente une approche tout aussi équilibrée que ferme, approche où est maintenue la disponibilité à la continuation du dialogue, mais où est également contenu le

Le Président

message qu'on ne saurait permettre que le processus de paix au Cambodge devienne l'otage de l'une des parties au conflit, les trois autres parties ayant exprimé leur engagement plein et continu de rester fidèles aux Accords de Paris. Il va de soi que, pour que cette approche soit efficace et crédible, il est important de s'assurer, dans la mise en application d'une telle résolution, de la participation pleine et à la mesure de leurs possibilités de tous les Etats Membres de l'ONU, et en particulier des pays voisins du Cambodge.

Nous espérons sincèrement que la communauté internationale n'aura pas besoin de recourir à d'autres mesures qui deviendraient nécessaires pour assurer la réalisation des objectifs fondamentaux des Accords de Paris. Mais il est bien clair aussi qu'elle n'hésitera pas, le cas échéant, à prendre les mesures qui s'imposeraient, et cela dans le but de restaurer la paix, faire triompher la démocratie au Cambodge et contrecarrer toute tentative de saboter le processus de paix qui promet d'être enfin le porteur de stabilité et de prospérité au peuple khmer tant éprouvé par les vicissitudes des dernières années.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.